

Image not found or type unknown



* * * dépôt de marque * * *

Par **Calostephy**, le **25/05/2009** à **15:09**

Bonjour,
J'ai créé ma boutique via Internet il y a maintenant 3 mois sous le nom de DIETLINE Nutrition.
Or, l'un de mes concurrents se nomme DIETLINE NPC.
* Mon concurrent peut-il s'opposer au dépôt de ma marque auprès de l'INPI ?
* Puis-je ou non conserver ma marque ?
Merci de vos réponses,
Cordialement !